



Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF
Washington D.C. (réunion virtuelle)
Mardi 22 juin 2021 – mercredi 23 juin 2021

DOCUMENT DE TRAVAIL : APPUI À UNE TRANSITION
ÉQUITABLE VERS UN AVENIR À FAIBLE INTENSITÉ DE CARBONE
ET RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

RÉSUMÉ

Résumé

1. Le rapport a pour objet de présenter à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF les nouvelles informations en matière de transition équitable émanant des travaux de recherche menés par l'Unité administrative des CIF, et de considérer les principaux rôles et attributs des CIF et des BMD qui leur permettent d'être bien placés pour soutenir une transition équitable.
2. Il est impératif de procéder à des transformations sociales et économiques dans différents secteurs pour atténuer les causes du changement climatique et faire face aux problèmes qu'il engendre. Ces transformations imposent une lourde charge, en particulier aux pays en développement. Dans une optique de transition équitable, il est possible de recenser les domaines dans lesquels les effets des changements systémiques se feront sentir, et les mesures qui pourront être prises pour limiter les pertes et répartir équitablement les avantages. L'utilité d'une telle optique est devenue plus claire lorsque les autorités publiques ont entrepris d'examiner les possibilités de concevoir les programmes de relance nécessités par la pandémie de COVID-19 de manière à procéder à des transformations structurelles de leurs économies tout en réduisant le risque posé par le changement climatique.
3. Une transition équitable doit prendre en compte les questions de justice économique, sociale et environnementale. Il n'existe toutefois aucune définition unique de ce concept, et les études en ce domaine reflètent diverses approches, idéologies et priorités. L'Initiative des CIF pour une transition équitable a établi un cadre prenant en compte cette diversité dans le contexte des préoccupations relatives à l'inclusion sociale et aux effets de redistribution, tout en considérant l'ampleur des changements souhaités dans ces deux domaines.
4. Le pilier de l'inclusion sociale considère les personnes et entités qui ont voix au chapitre et participent aux efforts de planification et de conception des mesures de transition. Le pilier des effets de redistribution examine la manière dont les avantages et les coûts (les préjudices) des transitions sont répartis au sein de la société. Il est nécessaire, pour assurer une transition équitable, de poursuivre des efforts délibérés afin de promouvoir un processus inclusif sur le plan social qui assure la poursuite d'actions contribuant à atténuer les pertes et à répartir équitablement les avantages.
5. Une transition équitable porteuse de transformations doit s'effectuer à l'échelle de l'économie et couvrir tous les secteurs, en particulier les secteurs sources d'importantes émissions qui doivent rapidement évoluer. Ces derniers comprennent ceux qui sont ciblés dans les nouveaux domaines d'intervention qui ont été approuvées pour les CIF : l'énergie, les zones urbaines, les industries, la foresterie, l'agriculture et autres modes d'utilisation des terres – autant de domaines présentant des caractéristiques uniques, dans lesquels il est essentiel d'assurer une

transition équitable. Le rapport examine quelques-unes de ces caractéristiques et récapitule les impératifs d'une transition équitable dans ces secteurs en évolution. La poursuite d'actions climatiques soucieuses de la parité femmes-hommes est essentielle à la réalisation d'une transition équitable dans tous les secteurs.

6. Le rapport met également en relief le fait que les éléments constitutifs transversaux d'une transition équitable sont aussi pertinents pour les décideurs et les praticiens. Il s'agit, notamment, de la modélisation des impacts, de l'analyse de l'économie politique, de la planification régionale et de la divulgation des informations financières durant la phase de planification. Il s'agit aussi, pour la phase de mise en œuvre, de la création d'emplois décents et du développement de compétences, de l'établissement de systèmes de protection sociale de vaste portée, de la poursuite d'investissements adaptés au milieu et de la diversification économique de manière à prendre en compte les effets de distribution. Il est essentiel de collaborer à la planification des programmes, puis de tenir des consultations auxquelles participent les parties prenantes et d'autonomiser ces dernières pendant toute la période d'exécution pour assurer l'inclusivité et l'équité de ces actions sur le plan social.
7. La mesure dans laquelle ces éléments constitutifs provoquent des transformations profondes et équitables peut dépendre de la volonté de transformation existant à la base. Cette volonté de transformation implique le rejet de la situation existante en vue de l'apport des modifications structurelles nécessaires pour promouvoir une société équitable et durable sur le plan écologique.
8. Dans le cadre de l'engagement qu'elles ont pris d'aligner leurs activités sur les objectifs de l'Accord de Paris, les banques multilatérales de développement (BMD) ont entrepris de formuler une série commune de principes et de produits connexes à l'appui d'une transition équitable. Le bilan initial montre que leur contribution doit être importante. Le rapport se fonde sur ces travaux pour mettre en relief l'occasion notable qui se présente aux BMD et aux CIF de mettre à profit leur unique pouvoir de rassemblement, leurs compétences spécialisées et la palette de leurs instruments financiers pour appuyer la planification et la mise en œuvre d'une transition équitable.
9. Le rapport présente certaines vues formulées à un haut niveau sur la manière de mettre à profit ces attributs essentiels, en faisant appel aux instruments et aux mécanismes existants et en poursuivant des approches complémentaires pour assurer le passage à un avenir à faible intensité de carbone et résilient face au changement climatique, qui ne laisse personne de côté.
10. Les observations présentées dans ce rapport sont le produit d'analyses réalisées dans le cadre de l'Initiative des CIF pour une transition équitable, qui a pour objet de combler les lacunes dans le domaine des savoirs, de fournir une plateforme d'échange de connaissances, et de proposer des recommandations sur l'action à mener ainsi que des stratégies à l'appui d'une transition équitable. L'initiative a mis au point un nouveau cadre, présenté dans le rapport, qui offre un moyen concret d'aider les parties prenantes à réfléchir aux principaux aspects d'une transition équitable. Elle a également lancé une plateforme publique de ressources et de directives pour une transition équitable et partage les enseignements tirés de la manière dont les investissements effectués par les CIF dans certains pays ont contribué ou se sont conjugués aux efforts menés pour assurer des transitions équitables.